ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1952 N° 31

LA TRANSHUMANCE EN HAUTE-AUVERGNE

THÈSE

pour le doctorat vétérinaire

(Diplôme d'Etat)

Présentée et soutenue publiquement en Juin 1952
devant la
Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

PAR

JACQUES BONNAFÉ

Né le 20 Novembre 1926 à Aurillac - Cantal

JURY
- Président : M. SENDRAIL, *Professeur à la Faculté de Médecine*
- Assesseurs :
  - M. PONS, *Professeur à l'École Vétérinaire*
  - M. DARRASPEN, *Professeur à l'École Vétérinaire*

IMPRIMERIE PARISIENNE
16, Place du Palais
TOULOUSE
—
1952

LA TRANSHUMANCE
EN HAUTE-AUVERGNE

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1952 N° 31

LA TRANSHUMANCE EN HAUTE-AUVERGNE

THÈSE

pour le doctorat vétérinaire

(Diplôme d'Etat)

Présentée et soutenue publiquement en Juin 1952
devant la
Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

PAR

JACQUES BONNAFÉ

Né le 20 Novembre 1926 à Aurillac - Cantal

JURY
- Président : M. SENDRAIL, *Professeur à la Faculté de Médecine*
- Assesseurs :
  - M. PONS, *Professeur à l'École Vétérinaire*
  - M. DARRASPEN, *Professeur à l'École Vétérinaire*

IMPRIMERIE PARISIENNE
16, Place du Palais
TOULOUSE
—
1952

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

PERSONNEL ENSEIGNANT

	MM.
Directeur honoraire	MARTIN.
Professeur honoraire	LECLAINCHE.
Directeur	PONS.

PROFESSEURS

Chimie et Pharmacie	GODFRAIN.
Anatomie	FLORENTIN.
Physiologie	BRUNAUD.
Anatomie Pathologique, Inspection des viandes	LOMBARD.
Parasitologie	BRIZARD.
Médecine	DARRASPEN.
Chirurgie	LASSERRE.
Pathologie du Bétail	BERTHELON.
Maladies Microbiennes	SAURAT.
Zootechnie	PONS.

AGRÉGÉS

Anatomie	BENOIT.
Médecine	FLORIO.
Chirurgie	PUGET.

CHEFS DE TRAVAUX

Pathologie du Bétail	TOURNUT.
Maladies Microbiennes	LAUTIÉ.

La Faculté et l'Ecole déclarent n'être pas responsables des opinions émises par les candidats (Délibération de la Faculté en date du 10 mai 1891, et du Conseil de l'Ecole en date du 13 juin 1924).

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A MON PÈRE

A MA MÈRE

A MES ONCLES ET MES TANTES

A MES FRÈRES PIERRE ET J.-BAPTISTE

A MES BELLES-SŒURS

A TOUS MES PARENTS

A MONSIEUR LE PROFESSEUR SENDRAIL

Qui nous a fait l'honneur d'accepter la présidence de notre thèse.
Hommages respectueux.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR P. PONS

Chevalier de la Légion d'honneur.

Qui nous a réservé l'accueil le plus cordial et nous a conseillé dans le choix et la rédaction de notre thèse.

Qu'il trouve ici le témoignage de notre gratitude.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR E. DARRASPEN

Qui a bien voulu faire partie de notre jury et auquel nous adressons tous nos remerciements.

À MES MAITRES

DE L'ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE

DE TOULOUSE

A MES AMIS ET FUTURS CONFRÈRES

ROBERT MARTY

MARIUS TOTY

AVANT-PROPOS

Issu d'une famille se consacrant depuis des générations aux choses de la terre, nous avons, dès notre plus jeune âge, vécu en contact étroit avec un milieu éclairé sur les questions agricoles et, en particulier, sur l'élevage si florissant dans notre pays.

Il n'est pas douteux que ce milieu, où nous avons grandi, a fortement influencé le choix de notre profession.

Aussi, nous avons pensé qu'il était bon, au terme de nos études vétérinaires, de consacrer notre thèse de doctorat à un sujet de Zootechnie régionale.

Parmi les différents sujets envisagés, nous avons choisi la Transhumance des Bovins en Haute-Auvergne du fait des caractères bien particuliers qu'elle présente dans notre région, de son importance économique, et aussi des avantages et inconvénients qu'elle a du point de vue Zootechnique et Sanitaire pour les troupeaux la pratiquant.

PREMIÈRE PARTIE

GÉNÉRALITÉS SUR LA TRANSHUMANCE

Etymologie : Du latin « trans » au delà « humus » terre.

Définition : Les agronomes donnent volontiers le nom de transhumance à l'émigration périodique des bestiaux d'une contrée dans une autre.

Littré: « Emigration périodique des troupeaux de moutons des pays de plaine qui vont, sous la conduite d'un berger, passer les mois les plus chauds dans les pâturages de montagne. »

Larousse Agricole : « Emigration des troupeaux de la plaine vers les pâturages de montagne qui se fait périodiquement dans de nombreuses régions pour utiliser le mieux possible les ressources fourragères.

Philippe Arbos : « Oscillation annuelle s'accomplissant entre deux zones de pâturages que séparent des espaces consacrés à des formes d'exploitation différentes. »

Pierre Rouquette : « Déplacement alternatif et périodique des troupeaux entre deux régions déterminées de climat différent. »

Cavaillès : « Déplacements extérieurs des troupeaux entre des régions nettement différenciées entre les montagnes où ils pacagent au cours de la belle saison sur des herbages débarrassés de la neige hivernale et la plaine où ils subsistent pendant l'hiver. »

De ces diverses définitions, on peut en tirer une qui les résume :

La transhumance est un déplacement alternatif et périodique des troupeaux entre deux régions différentes, nécessité par des raisons d'ordre climatique et économique.

En effet, si le climat ne permet pas la vie des animaux dans la région montagneuse pendant la mauvaise saison, ce sont des raisons économiques qui font que les animaux vont de la plaine vers la montagne en été.

GÉNÉRALITÉS

Historique, répartition géographique.

La transhumance est une nécessité économique pour de nombreuses régions et elle se pratique surtout sur le pourtour du Bassin Méditerranéen.

Varron, 1[er] siècle avant J.-C., cite, dans un de ses écrits, l'habitude qu'ont les laboureurs romains de la Pouille de se hâter, aux premières chaleurs, de conduire leurs troupeaux dans le Latium. Les Romaïns donnaient le nom d' « estivatis » à ces déplacements.

Cervantes, dans « Don Quichote », nous présente son héros chargeant un troupeau de moutons transhumant croyant avoir à faire à une armée ennemie.

De nos jours :

En Espagne : Les troupeaux de moutons se dirigent tous les ans du Sud vers le Nord sur les montagnes de Leon et de la Vieille Castille.

En Italie : Des plaines Lombardes les troupeaux vont estiver sur les hauteurs des Alpes-Pennines et Maritimes.

Dans les Balkans, on retrouve le même courant entre Salonique et le Rhodolphes, les Balkans et les plaines de Maritza, le Pinde et la Thessalie.

En Roumanie, entre les Alpis de Transylvanie et la Valachie et la Dobroudja.

La transhumance s'effectue également en Asie Mineure et en Afrique du Nord.

En France, la transhumance est le mode d'exploitation du mouton dans toute la région méridionale. De la Provence vers les Alpes, du Bas-Languedoc vers les Cévennes et le nid du Massif Central, de la vallée de la Garonne vers les Pyrénées.

Ces moutons de Provence, Bas-Languedoc, Hérault se trouvent dans l'obligation de fuir, dès le printemps, les pâturages desséchés du littoral pour gagner les Alpes, les Cévennes ou les Pyrénées où ils trouvent, ainsi que l'a chanté MISTRAL :

« La grande nappe fleurie qu'émaillent la reine des prés, les boutons d'or, les marguerites et les pimprenelles. »

Mode de transhumance des ovins.

La transhumance des ovins est un acte collectif. Tous les moutons d'une même commune sont réunis et partent ensemble vers un pâturage de montagne commun. Ces déplacements se font par fer pour les moutons provençaux, mais pour la majorité des troupeaux ovins transhumant, les déplacements se font par la route et, le plus souvent, par des voies de transhumance appelées « Drailles ». D'après le dictionnaire Languedocien Français « Drais » signifie « Chemin affecté aux troupeaux et qui a une plus grande largeur que les autres. Il se dit surtout de ceux qui suivent les troupeaux qui vont passer l'été sur la montagne et sur lesquels on croit

qu'ils ont prescrit le droit de passage quoiqu'ils ne soient pas frayés et qu'on ne distingue guère à l'œil leur périmètre. »

On voit, d'après cette définition, que les drailles ne sont pas à proprement parler des chemins mais des servitudes de passage.

Ainsi les troupeaux s'acheminent par petites étapes vers la montagne subsistant en glanant l'herbe maigre et poussiéreuse qui borde les chemins. Ces troupeaux passent l'été sur les pâturages de montagne et, à l'automne, ils redescendent par les mêmes chemins à des époques différentes suivant leur destination commerciale.

La transhumance des bovins se pratique en France dans les régions montagneuses des Alpes, Pyrénées, Jura, Massif Central.

Elle s'effectue, en règle générale, dans les mêmes conditions que celle des ovins. Elle affecte un caractère collectif. Tous les animaux d'un même village ou d'une même commune sont groupés et dirigés, sous la direction d'un berger, vers des pâturages de montagne appartenant à la communauté.

Ceci n'est valable que pour les Alpes, les Pyrénées et le Jura, car la transhumance en Haute-Auvergne offre des caractères très particuliers qui seront envisagés dans la suite de notre exposé.

ZONE DE REPARTITION DES BURONS

DEUXIÈME PARTIE

La Transhumance en Haute-Auvergne

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE DE LA HAUTE-AUVERGNE : RELIEF, SOL, HYDROGRAPHIE, CLIMAT

A. Géographie.

L'ancienne province d'Auvergne était divisée, en haut et bas pays, en Haute et Basse-Auvergne. La Haute-Auvergne correspondait à l'actuel département du Cantal et à l'arrondissement de Brioude, dans la Haute-Loire. La région que nous envisageons occupe la partie Sud-Sud-Ouest du Massif Central et présente, même dans sa partie la plus au Sud, des affinités toutes méridionales se traduisant par un climat plus doux, l'apparition de la langue d'oc, et par le tempérament de ses habitants.

La Haute-Auvergne est limitée :

Au Nord par la Basse-Auvergne.
Au Nord-Est par le Velay.
Au Sud-Est par le Bas-Languedoc.
Au Sud par le Quercy.
A l'Ouest par le Limousin.

La Haute-Auvergne peut, géographiquement, être divisée en deux parties bien distinctes. Une partie centrale montagneuse, et la périphérie formée de plateaux.

a) La partie centrale formée par les monts du Cantal qui couvrent à peu près les deux cinquièmes de la superficie totale de la région, soit environ 250.000 hectares. Cette région est très montagneuse, le Plomb du Cantal, avec ses 1.856 mètres en est le point culminant. Concentriquement sont disposés les principaux sommets: Le Puy-Mary, le Puy-Griou, le Chavaroche. Si l'on fait l'ascension de l'un de ces sommets, l'on domine largement toute la région et l'on est frappé par la disposition rayonnée des nombreuses chaînes qui en partent. Ces chaînes sont séparées par des vallées profondes où coulent des rivières qui ne sont encore que des torrents. Ces vallées communiquent entre elles par un certain nombre de cols dont celui du Lioran est le plus connu et le plus accessible. Cette région centrale montagneuse se rattache aux Monts Dores par l'intermédiaire des monts du Cézalier, se prolonge à l'Est par les monts de la Margeride et au Sud par les monts d'Aubrac.

b) La partie périphérique offre au point de vue géographique une plus grande variété.

A l'Ouest, des reliefs cristallins et schisteux formant l'assise du volcan, constituent une région de plateaux séparés par les larges vallées de la Dordogne, la Sumène, la Maronne. On peut citer au Nord le plateau granitique de l'Artense. A l'Ouest, les plateaux de Salers et de Mauriac dont l'altitude ne dépasse pas 800 mètres. Au Sud-Ouest, la châtaigneraie dont les terrains granits-schisteux et le climat déjà méridional en font une région bien par-

ticulière. Enfin, au Sud-Est, la planèze dont l'altitude moyenne est de 1.000 à 1.100 mètres. Cette région est un vaste plateau monotone, ouvert à tous les vents, propice à la culture.

Subdiviser la Haute-Auvergne en une partie centrale montagneuse et une partie périphérique tabulaire serait donner une description géographique fort incomplète de la région car les vallées, par leur nombre et leur développement, occupent une superficie importante. Mais nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement par la suite.

B. Géologie.

La Haute-Auvergne repose sur un vieux socle granitique, vestige du Massif Hercynien apparu vers la fin de la période carbonifère. Cette chaîne hercynienne s'étend sur tout le Massif Central et tandis qu'elle forme encore l'essentiel du relief en Limousin, par exemple, où l'altitude ne dépasse pas 5 à 600 mètres, elle a, en Auvergne, été fortement remaniée par des éruptions volcaniques consécutives au plissement alpin. Donc, au début du tertiaire, la Haute-Auvergne possédait une topographie assez peu accidentée avec des dépressions occupées par des lacs dont le plus important était celui qui occupait l'emplacement actuel du bassin d'Aurillac.

C'est à partir de l'époque myocène que commencèrent les éruptions volcaniques qui ont donné le relief actuel de cette région. Elles se poursuivirent pendant toute l'ère tertiaire. Au début se forma le volcan du Cantal composé de trachytes, phonolytes et andésites, dont les sommets

devaient atteindre alors 3.000 mètres. Puis, de ce volcan gigantesque, coulèrent, en dernier lieu, d'épaisses couches de basaltes qui recouvrirent, sur de grandes étendues, les terrains primaires et qui forment à l'heure actuelle la région des plateaux.

Ces éruptions volcaniques terminées, la région fut la proie des invasions glacières de la période quaternaire. Le retrait des glaciers laissa de larges et profondes vallées dont le sol formé d'alluvions en fait des régions de prédilection pour l'élevage.

C. Hydrographie.

Les monts du Cantal offrant une barrière importante aux vents venus de l'Atlantique et de la Manche, les chutes de pluie et de neige y sont abondantes. De ce fait, le pays est parcouru par de nombreuses rivières alimentées par la fonte des neiges au printemps, par les pluies et les innombrables sources qui jaillissent de toute part.

La Haute-Auvergne est à cheval sur le bassin de la Garonne et de la Loire. La limite de partage des eaux se trouve au col du Lioran d'où, vers le Sud-Ouest, part la Cère, affluent de la Dordogne et, vers le Nord, l'Alagnon, tributaire de l'Allier.

Le Bassin de la Garonne peut, dans la région envisagée, être subdivisé en deux bassins secondaires : le Bassin de la Dordogne et le Bassin du Lot.

La Dordogne, née dans les Monts Dores, ne fait qu'une légère incursion dans le Cantal à Bort-les-Orgues, mais nombreux sont ses affluents de droite qui viennent des monts d'Auvergne.

La Rue, grossie de la Santoire.

La Sumène.

La Marone, grossie de la Bertrande.

La Cère qui reçoit la Jordanne et l'Authre.

Le Lot reçoit par l'intermédiaire de la Truyère, qui fait la limite Sud du département, le Goul et le Célé.

L'Allier est tributaire du Cantal par l'Alagnon qui reçoit l'Allanche et l'Arcueil.

Tous ces cours d'eau ne sont que des torrents à débit fort irréguliers, presque à sec en été, ils sortent souvent de leur lit et envahissent la vallée pendant l'hiver et au printemps lors de la fonte des neiges.

Il faut aussi citer de nombreux lacs surtout dans le nord de la région. Le plus grand est celui du Crégut avec quatre kilomètres de tour, le lac de Menet qui se déverse dans la Sumène, le lac de Madic dans la Dordogne.

En outre, notre région se caractérise par l'abondance des sources qui entretiennent la fraîcheur des pâturages. On les rencontre à toutes les altitudes. Une source intarissable coule presque au sommet du Plomb du Cantal. Dans les vallées et sur les plateaux, elles naissent de toute part, souvent dans le gazon et donnent aux sommets d'Auvergne un aspect verdoyant et frais qui contraste en été avec la sécheresse des régions voisines. Ces sources, non content de donner une vigueur admirable à la végétation, assurent aux animaux une boisson abondante en toute saison.

D. Climat.

La Haute-Auverge jouit d'un climat continental à écarts de température très marqués. Ce climat tient essentiellement à la conformation du sol, aussi présente-t-il des variations considérables selon qu'on est en montagne, dans les vallées ou sur les plateaux. Le sud de la région jouit d'un climat quasi méridional, tandis que les montagnes et les hauts plateaux ont des hivers très rudes qui durent six mois par an. Les vallées profondes sont plus privilégiées, mais elles n'en ont pas moins un climat fort rigoureux. A Aurillac, situé à peu près à la jonction de la Cère et de la Jordanne à 630 mètres d'altitude, il n'est pas exceptionnel que la température tombe à — 20°. Il est un fait d'observation courante qu'en montagne il peut geler en toute saison en Auvergne.

La neige tombe en grande abondance sur les plateaux et la montagne où elle y persiste pendant plusieurs mois. En outre, les vents dits « Ecirs » accumulent cette neige par endroits ou elle peut atteindre une épaisseur de quatre à cinq mètres. Cette abondante couche de neige a l'avantage de protéger le gazon contre le froid. Les étés, par contre, sont fort chauds, mais les nuits sont toujours fraîches ainsi que les matinées. C'est ce que nos gens veulent dire en disant que « l'air est vif ».

E. Les pluies.

Arrêtant de plein fouet les nuages venus de la Manche et de l'Atlantique, le versant Ouest de la région est bien plus humide que le versant Est. C'est ainsi que la localité de Mandailles, dans la vallée de la Jordanne, au pied du Puy-Mary, est l'un des points les plus arrosés de France avec 1.200 mm. de pluie.

F. Vents.

L'Auvergne, du fait de sa position géographique, est soumise au vent venant de l'Ouest et du Nord-Ouest. Ce sont les vents dominants de la région et sont, en général, générateurs de pluie. Le vent du Sud-Est souffle souvent en été pendant plusieurs jours et dès qu'il cesse la pluie est imminente; les gens du pays l'appellent « l'Autan ». Le vent du Nord Nord-Est souffle parfois, il est très froid mais, en général, ne tient pas longtemps. En outre, l'aspect montagneux et tourmenté de la région modifie la direction générale des vents, c'est ce qui explique que cette région possède des vents particuliers auxquels les habitants ont donné des noms qui varient d'ailleurs avec les localités. C'est ainsi que la « Traverse » est le vent du Nord-Ouest, le vent d'Est est le vent « Solaire » car il souffle au levant le matin et au couchant le soir.

De cette brièvе étude géographique et géologique, il ressort que cette région est destinée à l'élevage des bovins. En effet, le sol riche formé en majeure partie de terrains basaltiques décomposés par l'érosion, les pluies abondantes, assurent la pousse d'herbages plantureux et de bonne qualité. Mais le climat rude et l'altitude très variable de ces régions, imposent aux animaux une stabulation prolongée pendant l'hiver, et aussi un régime de transhumance qui permet d'utiliser au maximum les riches pâturages situés à haute altitude.

DE 0,70 A 0,80
0,60 A 0,70
0,50 A 0,60
0,40 A 0,50
0,30 A 0,40
0,20 A 0,30
CHAMPS
CONORT
SAIGNES
RIOM ES MONTAGNES
MASSIAC
ALLANCHE
MAURIAC
SALERS
MURAT
PLEAUX
ST FLOUR NORD
ST CERNIN
ST FLOUR SUD
RUINES
VIC SUR CERE
AURILLAC NORD
PIERREFORT
LARQUEBROU
AURILLAC SUD
ST MAMET
CHAUDES AIGUES
MAURS
MONTSALVY

CHAPITRE II

LIEUX DE TRANSHUMANCE RÉGIONS QUI TRANSHUMENT

Après cette étude générale de la région, nous nous attacherons plus spécialement à l'étude des deux contrées ayant directement trait à notre sujet, c'est-à-dire : les lieux de transhumance et les régions qui transhument.

Les lieux de transhumance.

a) *Répartition géographique.*

D'abord la région centrale montagneuse ou la transhumance est le seul mode d'exploitation possible. Ces régions fournissent des « montagnes » de qualité inférieure. Du fait de leur altitude élevée, le séjour estival des troupeaux y est plus court que sur les plateaux, et la pousse de l'herbe y est gênée par des variations de température très fortes. En outre, au-dessus de 1.600 mètres, les terrains sont pratiquement inexploitables.

La région des hauts plateaux est beaucoup plus propice à l'estive des bovins. Ces régions, situées entre 1.000 et 1.300 mètres d'altitude, ne sont pas uniquement des lieux de transhumance car les exploitations permanentes y sont encore fréquentes quoiqu'elles aient tendance à faire

place aux « montagnes » pour des raisons économiques et sociales que nous envisagerons par la suite. Parmi ces plateaux ou se fait la transhumance on peut distinguer plusieurs régions assez bien délimitées.

Les montagnes de Salers qui occupent la partie la plus élevée du plateau du même nom. Mais ici on ne peut parler de transhumance proprement dite, car, en général, ce sont les éleveurs de la région qui font « montagne » sur place. En effet, le déplacement des bovins ne dépasse pas quelques kilomètres au plus et même très souvent la « montagne » n'est qu'un grand pâturage d'été, faisant partie de la ferme elle-même.

Ces montagnes sont très réputées pour la qualité et l'abondance des herbages, en outre; leur altitude ne dépassant pas 8 à 900 mètres ce sont des pâturages précoces. mais pour la même raison ils sont particulièrement éprouvés lors des années de sécheresse.

Occupant toute la partie nord-est du département du Cantal, on trouve une autre région à « montagne » dont la la ville d'Allanche forme à peu près le centre. Elle comprend la partie nord du canton de Murat, le canton d'Allanche, de Condat et de Riom-les-Montagnes.

Ces pâturages, d'une altitude variant entre 9 et 1.200 mètres, sont très réputés. Parmi ceux-ci les « montagnes basses » d'Allanche sont les plus appréciées. Ces régions doivent leur richesse à un sol fertile, à une altitude relativement peu élevée, et aussi à ce qu'elles sont assez rapprochées (70 à 80 kilomètres) des fermes qui pratiquent la transhumance. Il est à remarquer que dans ces régions il existe de nombreuses montagnes à « charbon » qui étaient jadis inexploitables et qui, du fait de la

vaccination anti-charbonneuse, sont aujourd'hui de très bons pâturages d'été.

Enfin nous devons envisager un dernier lieu de transhumance quoique ne faisant pas partie de la Haute-Auvergne. C'est une région, prolongeant vers le Nord la précédente, qui s'étend en Basse-Auvergne et s'arrête avec les premiers contreforts des Monts Dores. Elle comprend les cantons de Egliseneuve, Besse-en-Chandesse, Brion. La Tour d'Auvergne. C'est une région de plateaux rendus très pittoresques par la présence de lacs de cratère dont le plus beau et le plus typique est le lac Pavin. En raison de leur éloignement des fermes et de leur altitude élevée 12 à 14.000 mètres, elles sont de moindre valeur que les précédentes. Ces montagnes conviennent mieux aux élèves qu'aux vaches laitières. Il n'en reste pas moins que la transhumance progresse de plus en plus dans cette contrée où les indigènes transforment peu à peu leurs fermes en pâturages qu'ils louent ou vendent aux éleveurs du Cantal.

b) *Le pâturage d'été, la « montagne ».*

Après avoir étudié les lieux de transhumance, nous allons décrire le pâturage de montagne.

Sous les latitudes du Massif Central, on considère que la cote 1.100 marque en altitude la limite de l'habitat permanent. Les zones plus élevées appartiennent exclusivement au bois et à l'herbe.

S'il existe quelques massifs forestiers importants, sur les pentes escarpées orientées au Nord, ils laissent une très large place aux pâturages. C'est ce qu'exprime

M. Parisot, Directeur des Services Agricoles du Cantal, dans le passage suivant :

« Quoiqu'il en soit, les bois laissent toujours une très large place aux pâturages. En particulier, dans la partie occidentale des massifs volcaniques à sols basaltiques abondamment arrosés. L'herbe souveraine étend à perte de vue son monotone mais aussi magnifique océan de verdure, à telle enseigne que certains villages du nord-ouest du Cantal doivent importer leur bois de chauffage de la Corrèze ou utiliser la tourbe. Seuls, les quelques arbres qui entourent les burons, les piquets qui supportent les fils de clôture, et, l'été, la présence des vaches rouges, animée par le tintement de sonnailles, égrènent sur l'immense tapis vert, des éléments de couleurs différentes. »

Quant aux espèces botaniques composant ces herbages, elles varient avec la nature du sol et sont particulièrement nombreuses en terrain volcanique. Aux graminées et aux légumineuses composantes essentielles des herbages, s'ajoutent des plantes aromatiques telles que : la réglisse et la gentiane qui donnent aux produits laitiers de ces régions, une saveur particulière très appréciée.

Le parquage quotidien du troupeau sur une partie de la montagne appelée « fumade » provoque sur celle-ci la pousse rapide d'une herbe de bonne qualité. Par contre, le restant du pâturage, n'étant pas fumé méthodiquement est moins riche et les plantes grossières commes les rumex, orties, chardons, chenopodes, grandes berces, capselles, lamiers y abondent.

Les régions qui transhument.

Nous avons vu que les lieux de transhumance sont géographiquement assez bien délimités, mais il est moins facile d'établir une nomenclature des régions qui transhument, c'est-à-dire, des fermes pratiquant la transhumance.

On peut d'abord distinguer les fermes de plateaux de basse altitude qui transhument sur place ou à faible distance. C'est le cas des importantes régions de Salers, Riom-les-Montagnes, Mauriac, qui comptent des élevages florissants, et ou l'on situe le berceau de la race bovine de Salers. Nous n'insisterons pas sur ces régions, leur étude ayant été faite avec les lieux de transhumance. Nous parlerons plus particulièrement des vallées qui fournissent un gros contingent des troupeaux transhumants et dont nous n'avons fait qu'entrevoir l'important développement géographique.

Ces vallées sont nombreuses à disposition rayonnée, avec le cratère du volcan cantalien comme point de départ. Elles ont un développement sans rapport avec le faible débit des rivières qui y coulent. De plus, leur coupe en U prouve l'intervention des glaciers au début de l'ère quaternaire. On a donc, en général, des pentes raides avec un fond formant plaine d'une largeur considérable. Le sol composé d'alluvions, une faible altitude, un système d'irrigation bien conçu font de ces vallées des lieux fort propices à la poussée de l'herbe.

Les plus importantes de ces vallées sont :

La vallée de la Cère avec les riches prairies de Thiézac, de Vic-sur-Cère, Polminhac, Yolet-le-Doux,

La vallée de Mandaille où coule la Jordanne.

Au confluent de ces deux rivières le bassin tertiaire d'Aurillac. C'est un bassin calcaire d'assez vaste étendue qui forme, sans nul doute, le centre agricole le plus riche du pays. Il comprend la région d'Aurillac proprement dite, la riche plaine d'Arpajon bien arrosée par la Cère. S'y rattache aussi la vallée de l'Authre avec les plaines de Marmanhac et de Jussac. Il faut aussi citer la vallée de Saint-Cernin, la vallée de la Maronne avec les riches prairies de Saint-Martin-Valmeroux et de Fontanges.

Toutes ces régions ont d'importantes exploitations agricoles dont le plus grand nombre transhument pour augmenter la superficie de leurs prés de fauche. Un certain nombre de ces exploitations possèdent sur les crêtes qui dominent leur vallée des pâturages où les troupeaux estivent. Mais beaucoup de ces pâturages ne servent plus de montagne pour les raisons suivantes :

L'amélioration des terrains de la ferme par les engrais, le développement des prairies artificielles, se sont traduits par une augmentation du cheptel qui a rendu ces pâturages insuffisants pour permettre au troupeau ainsi agrandi de passer l'été. De plus, la sécheresse se fait très fortement sentir sur ces terrains de basse altitude. C'est pourquoi la transhumance tend de plus en plus à se généraliser, il n'en est pour preuve que l'extension qu'elle prend dans le Puy-de-Dôme. Si encore certaines fermes de la vallée ne transhument pas, c'est que le plus souvent les bâtiments trop petits, ne permettraient pas de loger pendant l'hiver un cheptel grossi par la pratique de cette opération.

CHAPITRE III

LA RACE BOVINE DE SALERS

Consacrer un chapitre à l'étude complète de la race bovine de Salers ne serait qu'un résumé des nombreux ouvrages qui ont été faits sur ce thème et nous serions, en outre, entraînés trop loin de notre sujet. Cependant, il nous semble indispensable de montrer, en quelques mots, l'adaptation de cette race au milieu où elle vit, ses qualités de rusticité, d'agilité qui la rendent apte à pratiquer la transhumance.

La race de Salers a une origine fort discutée, donc fort obscure. Ce que l'on sait de certain, c'est que depuis très longtemps l'Auvergne fut peuplée par de nombreux troupeaux. Pline, il y a deux mille ans, parlait du fromage du Gévaudan apporté à Rome. Plus tard divers auteurs décrivirent dans la région plusieurs races de bovins à caractères morphologiques très différents. De ces diverses races, soit par fusion, soit par sélection naturelle, il n'est resté qu'une race bien définie dont le berceau est attribué à la région de Salers qui lui a donné son nom.

A l'heure actuelle, cette race est bien fixée, en voici le standard :

Robe : Uniformément acajou, sans tache ni poils blancs, sauf à la mamelle entre les quatre trayons.

Peau : Souple mobile, cuir mince.

Poils : Poil fin et bien fourni sans être trop lisse.

Face : Triangulaire, courte, front large, port élégant.

Chanfrein : Plat.

Chignon : Large.

Œil : Grand, vif, éveillé, doux.

Oreilles : Moyenne fine avec poils très fins à l'intérieur.

Cornes : Fines, de couleur brun rosé à la naissance, blanc vieil ivoire dans le milieu avec les extrémités foncées. Ouvertes horizontalement à la base, arquées en avant, puis relevées avec pointes en arrière, souvent en forme de lyre.

Cou : Plutôt court pour les mâles, élancé pour les femelles, fanon très réduit.

Colonne vertébrale : Rectiligne.

Poitrine : Profonde, large.

Côtes : Arrondies, bien sorties.

Muqueuses : Rosées, sans taches noires.

Bassin : Développé.

Queue : Mince, bien plantée, formant un angle droit avec la colonne vertébrale sans saillie à l'attache, effacée à son implantation, longue et terminée par une touffe de poils.

Jarrêts : Larges et descendus, culotté basse, aplomb parfait des quatre membres.

Pis : Sphérique, volumineux, avec veines mammaires très apparentes. Les quatre trayons plantés bien verticalement et également écartés, couverts de poils fins, mais très rares.

Taille : Minimum : 1 m. 42 pour les mâles à l'âge adulte, 1 m. 35 pour les femelles à l'âge adulte.

Au point de vue aptitudes, c'est une race mixte, lait, viande, travail. L'aptitude laitière est pourtant prédominante.

Rusticité de la race.

Très anciennement établie dans la région, la race de Salers s'est admirablement bien adaptée aux conditions de climat qu'elle trouve en montagne. Pendant six mois de l'année, le troupeau rouge vit dehors, passe la nuit dans des parcs à la belle étoile, n'est jamais rentré même lors d'orages très violents. En fin de saison, il fait très froid en montagne, il tombe parfois de la neige chassée par un vent violent et glacé. Cependant les vaches ne sont abritées des vents dominants que par des palissades en planches de 2 m. 50 à 3 m. de haut qui, dans le langage du pays, sont appelées « ridas ». Le poil s'allonge et s'épaissit, la production lactée baisse fortement mais il est rare, même dans les derniers troupeaux descendant des «montagnes», de constater des maladies pulmonaires ou autres.

Outre la grande résistance aux intempéries, la race de Salers possède, comme toutes les races de montagne, une grande agilité. C'est un animal harmonieux, élancé, pou-

vant couvrir de grandes distances et s'accommoder d'un terrain accidenté devant lesquels les bovins de la plaine reculeraient. L'aisance avec laquelle évoluent les troupeaux dans ce milieu tourmenté est fort bien rendue par ces quelques vers d'Arsène Vermenouze :

Le troupeau rouge broute à deux pas des abimes
Sur un plateau bordé de sombres entonnoirs
Où, tout échevelés parmi les sapins noirs,
Des torrents d'un seul bond plongent du haut des cimes.

(*Mon Auvergne.*)

Si cette race est bien adaptée à la vie en montagne c'est sans doute dû à son introduction très ancienne dans le pays qui l'a façonnée à sa mesure, mais encore à ce qu'elle est restée une race à aptitudes mixtes. En effet, les éleveurs de nos régions ont toujours recherché un développement harmonieux de toutes les aptitudes physiques et physiologiques de leurs sujets. Une sélection très poussée, soit dans le sens de la production laitière, soit dans l'obtention de bêtes à viande crée des organismes physiologiquement déséquilibrés très fragiles, ne pouvant vivre que dans des conditions plus ou moins artificielles et certainement pas dans nos montagnes.

CHAPITRE IV

L'ACTE DE LA TRANSHUMANCE

Après avoir consacré les chapitres précédents à l'étude géographique du pays et à la description de la race bovine qui y vit, nous abordons l'acte de la transhumance lui-même.

La transhumance en Haute-Auvergne revêt, comme dans tous les pays où elle se pratique, un aspect traditionnel.

La fertilité des plateaux a amené, depuis des siècles, le paysan d'Auvergne à remplacer, par des pâturages, les forêts qui ont dû les recouvrir jusqu'au Moyen Age. Ces pâturages inutilisables pendant toute la mauvaise saison, qui est fort longue dans ces régions, devaient être rattachés à des exploitations plus basses où les animaux puissent hiverner. De là est née la pratique de la transhumance. Elle aurait pu se faire par groupe entier de population, comme dans les autres régions où elle se pratique, mais ici elle a pris un caractère individuel reflétant bien la mentalité des paysans de chez nous.

Chaque propriétaire envoie son propre troupeau dans sa propre montagne qui fait, soit partie de la ferme, ou

qu'il loue à un propriétaire de « montagne ». Il arrive souvent que deux vacheries qui sont à quelques centaines de mètres l'une de l'autre pendant l'hiver, passent l'été à cent kilomètres de distance. Chaque troupeau occupant sa propre montagne et ayant son propre personnel, qui, pour des raisons diverses, ne peut descendre en dessous de trois personnes, l'effectif des animaux devra, pour être rentable, atteindre un minimum de trente vaches laitières et leur suite. En général, ces troupeaux varient entre 35 et 80 vaches laitières plus les veaux et les génisses.

A côté de ce mode de transhumance purement individuel pratiqué pour les vaches laitières, il existe des montagnes à « graisse » pour les génisses et pour les vaches destinées à la boucherie. Ces montagnes, elles aussi, sont louées par un seul fermier, mais en plus de ses animaux il prend à « l'estive », moyennant rétribution, les élèves d'autres fermiers qui n'ont pas de montagnes à eux, et celles des marchands de bestiaux qui veulent engraisser les bêtes jeunes, achetées au printemps pour les revendre en automne. Ici, le troupeau est plus important, entre cent et deux cents têtes de bétail, et gardé par un seul homme le « batail ». Chaque animal porte les initiales du propriéaire à la corne, ou est marqué à l'oreille pour permettre de faire le tri lors du retour à la ferme. Ce mode de transhumance, plus classique, a le gros avantage de réduire au maximum le personnel s'occupant du troupeau. Cependant, cette méthode présente aussi ses inconvénients.

En effet, la location des montagnes à « graisse », soit par un fermier, soit par un marchand de bestiaux, revêt un caractère spéculatif. Ce sont, en général, des montagnes de deuxième ordre, le plus souvent fort éloignées

(Puy-de-Dôme) et qui sont parfois un peu trop chargées d'animaux. Aussi les éleveurs préfèrent, quand ils le peuvent, confier leurs élèves à un troupeau de vaches laitières « estivant » sur des montagnes de meilleure qualité, où elles bénéficient des mêmes soins et de la même alimentation que celles du propriétaire.

Le départ des vaches pour la « montagne » est précédé de certaines coutumes qui ont malheureusement tendance à se perdre. C'est ainsi que le Curé de la paroisse vient, dans la semaine précédant le départ, bénir le troupeau. A cette période, chaque vache est munie d'une clochette qu'elle portera jusqu'au retour à l'étable. Ces clochettes ont pour avantage de permettre de repérer au son les animaux égarés dans la montagne. Mais si l'un des principaux membres de la famille vient à mourir, les vaches sont privées de leurs clochettes en signe de deuil.

Le départ pour la montagne est fixé par la précocité de la saison et aussi par l'altitude du pâturage d'été. Il se situe entre le 15 mai et le 1er juin. C'est au moment de l'importante foire de la Saint-Urbain que le déplacement des bestiaux bat son plein.

Les animaux eux-mêmes sentent instinctivement l'approche de cet événement et le manifestent par des beuglements et une nervosité inaccoutumée. C'est ce qu'exprime, d'une façon très poétique, Arsène Vermenouze dans ces quelques vers :

Sitôt qu'il a humé la première herbe fraîche,
En avril, fatigué d'un sombre et rude hiver,
Et de toujours traîner un lourd colier de fer
Qui lui rape le cuir et le rive à la crêche.

Le troupeau rouge songe au mont lointain et vert,
Aux immenses plateaux, coupés de larges brèches
Où, tout l'été, parmi les gentianes rèches,
Il va se parfumer le mufle à ciel ouvert.

Là-haut c'est le sapin ombreux, l'airelle brune,
Le repas en commun dans les parcs blonds de lune,
Le plein air et la liberté pour de longs mois.

C'est dans l'épais gazon que mouille une eau plaintive,
Le retour de la vie agreste et primitive
Dont vivent les mouflons laineux et les chamois.

A. Vermenouze (*Mon Auvergne*).

Jadis, la transhumance se faisait à pied. Sur toutes les routes, se dirigeant vers le haut pays, on rencontrait de grands troupeaux rouges précédés par le « pâtre » qui, un bâton à la main, encourageait de la voix et guidait les animaux. Derrière lui, une vieille vache, qui avait déjà fait un certain nombre de fois le voyage, se mettait en tête de ses congénères et, guidée par un instinct, suivait son chemin sans hésitation. On connaît de nombreux cas de vaches qui sont parvenues toutes seules à leur « montagne » éloignée parfois de 80 kilomètres de la ferme natale.

Les veaux, âgés de deux mois et demi à peine, suivaient péniblement leurs mères. Derrière le troupeau, la charrette où étaient entassés pêle-mêle le matériel servant à la traite, à la fabrication du fromage et les affaires personnelles des vachers. Les porcs eux aussi étaient entassés dans un autre véhicule, car on les déplace pour consommer les sous-produits de la fabrication du fromage. En queue du troupeau, le vacher assisté de ses aides les

« boutilliers » surveillaient la bonne marche du convoi et ramenaient sur la route les vaches qui s'échappaient dans les prés avoisinants.

Souvent le trajet était trop long pour être parcouru dans une seule journée. L'on parquait les animaux dans un pré et l'on dédommageait le propriétaire de celui-ci avec le lait de la traite qu'on y effectuait.

Cette transhumance à pied ne se fait de nos jours que pour des montagnes peu éloignées. Dès que la distance à parcourir dépasse trente à quarante kilomètres, on transporte les animaux soit par fer, soit par camion.

En effet, si la transhumance à pied est en elle-même peu coûteuse, elle présente de nombreux inconvénients. D'une part elle ne permet guère l'exploitation de montagnes très éloignées. C'est en grande partie pour cela que l'on transhume depuis peu dans les « montagnes » du Puy-de-Dôme situées à plus de 100 kilomètres des fermes. En outre, les animaux étaient très éprouvés par le voyage, surtout les veaux qui, au départ, gambadaient autour de leur mère arrivaient exténués et mettaient plusieurs jours à se remettre. La production laitière des vaches subissait une chute brusque, et ne revenait que lentement à son niveau normal. Il faut ajouter à celà les accidents toujours possibles et les dépravations que pouvaient provoquer les animaux sur leur passage.

Pour ces diverses raisons ce mode de locomotion n'est plus employé pour couvrir des distances considérables.

A l'heure actuelle la majorité du cheptel transhumant est transporté par chemin de fer. A cette période la S. N. C. F. met à la disposition des fermiers des trains de mar-

chandise supplémentaires. Chaque wagon transporte quinze à vingt vaches, les veaux sont mis à part dans d'autres wagons ainsi que les porcs. Depuis quelque temps le transport routier est utilisé par quelques fermiers dont l'exploitation se trouve assez loin d'une gare. En effet, les camions ont le gros avantage de prendre les animaux sur place et de les transporter à la « montagne » même. D'autre part le déplacement est plus rapide que par fer de telle façon que les animaux ne sont nullement gênés par le voyage. Le transport routier semble donc être le mode idéal de transhumance mais il est malheureusement très coûteux.

En résumé, si le départ pour la « montagne » a perdu beaucoup de son charme et de son pittoresque de jadis, on peut de nos jours, grâce aux nouveaux modes de transport, utiliser des « montagnes » qui étaient autrefois trop éloignées du bas pays, et déplacer les animaux avec le moins de pertes et de fatigue possible. En outre, les ennuis causés par la réglementation existant sur le déplacement des troupeaux sur les routes se trouvent supprimés du moins sur la plus grande partie du trajet.

Après avoir décrit les différents modes de transport employés pour déplacer les bestiaux, nous allons essayer de faire plus ample connaissance avec le pâturage où ils vont vivre pendant l'été, « la montagne ».

La « montagne » est un vaste espace recouvert d'herbe, d'une superficie moyenne de 80 à 100 hectares séparé de ses voisins par une clôture en fil de fer barbelé. En général, les arbres sont fort rares, seuls quelques tilleuls ont été plantés pour ombrager le bâtiment de l'exploitation le « buron » ou « mazut ». Le buron est situé au centre

de la montagne, abrité par un pli de terrain et entouré par un petit jardin. C'est un bâtiment grossièrement construit, autour duquel se concentre toute l'activité des trois ou quatre hommes qui ont la charge du troupeau. C'est une bâtisse de basalte à toit d'ardoises ou de chaume qui possède au rez-de-chaussée une seule pièce où se trouve tout le matériel servant à traiter le lait. De plus, on y trouve la table où mangent les vachers ainsi que la cheminée où ils font cuire les aliments. De cette pièce on accède à l'unique étage où couchent les ouvriers. Sous le buron est creusée une vaste cave, en général voûtée, occupant toute la surface du bâtiment et qui n'est éclairée que par une ou deux petites lucarnes. La qualité principale du buron étant la fraîcheur nécessaire à la bonne fabrication et à la conservation du fromage, tout a été fait en fonction de cette qualité. Un deuxième bâtiment faisant souvent corps avec le buron sert à abriter les veaux pendant la nuit, c'est le « védelat ».

Assez près de ces bâtiments se dresse une palissade en planche, de deux mètres de haut environ, derrière laquelle les vaches s'abritent contre la pluie et le vent. Le pâturage, lui-même, se divise en deux parties : la « fumade » et « l'aygade ».

La « fumade », située tout autour du buron est la partie la plus riche de la montagne, c'est dans la « fumade » où l'on fait le parc. Ce dernier est composé de claies mobiles en bois réunies entre elles par des chaînettes serrées par une perche en bois fichée en terre. C'est dans ce parc que les animaux sont réunis deux fois par jour pour la traite et le soir pour y passer la nuit. Tous les jours on change le parc de place, ce qui assure la fumure systématique du terrain.

Les « aygades » sont les parties les moins riches de la montagne, parce que non fumées, en général plus marécageuses, où l'herbe est plus longue et plus dure, où les vaches vont paître en liberté après un repos plus substantiel dans la « fumade ».

Le personnel employé pour l'exploitation de la vacherie varie avec l'importance de l'effectif bovin. Trois hommes pour les troupeaux de moins de quarante-cinq vaches et quatre au-dessus.

Le chef du personnel est le « vacher » qui a la responsabilité du troupeau et de la fabrication du fromage. Il est aidé par deux valets pour effectuer la traite. Enfin, le pâtre qui s'occupe des veaux et des travaux ménagers du buron. C'est, en général, un garçon de 15 à 17 ans qui joue le rôle de bonne à tout faire.

Ainsi, pendant tout l'été, bêtes et gens ont une vie isolée et monotone. C'est pour cela qu'en traçant les grandes lignes d'une journée à la « montagne » nous pensons pouvoir donner une idée assez exacte de la vie du troupeau et des méthodes d'exploitation de celui-ci en période de transhumance.

Deux actes essentiels marquent la journée des vachers pendant leur séjour à la montagne : la traite où tous les employés prennent part à la fabrication du fromage du « Cantal » ou « fourme » qui est l'apanage du vacher et du premier valet.

La traite est effectuée deux fois par jour. Le matin, vers 4 ou 5 heures et l'après-midi, vers 3 à 4 heures, de façon à donner une durée à peu près égale aux deux repos de la journée.

A l'aube, trois hommes sortent du « buron » chargés des gerles, récipients de bois dans lesquels est mis le lait, et des seaux de traites ou « garlous ». Ils se dirigent vers le parc où le troupeau a passé la nuit. Pendant ce temps, le pâtre fait sortir à grand cris les veaux du védelat qui, sentant l'approche de la tétée, se précipitent à la rencontre de leurs mères. Le pâtre entr'ouvre une claie du parc et les veaux pénètrent dans « pargou » petit parc dans un coin du grand d'où on les fera sortir un par un pour les conduire sous leur mère.

Vachers et valets se munissent d'une « selle » siège à un seul pied qu'ils fixent au corps à l'aide d'une ceinture de cuir. Suspendue à cette ceinture, ils portent une corne de bovin évidée qui contient du sel.

Le pâtre, muni de cordeaux passés sur les épaules, appelle et fait sortir du « pargou » deux ou trois veaux suivant le nombre des trayeurs. Les veaux, appelés, se précipitent vers leur mère qui s'avance elle-même à la rencontre de son rejeton. Le veau, qui se place par habitude à la gauche de sa mère, vide successivement les trayons avec avidité en donnant d'énergiques coups de tête dans le pis. Mais avant que se produise la « descente » du lait, il est saisi par le pâtre qui, à l'aide d'un cordeau, le lie à l'antérieur gauche de la vache. Le veau devra attendre que sa mère soit traite pour être libéré. Le trayeur, placé à droite de la vache, tenant le seau de la main gauche, renverse la corne dans la main libre, prend une petite poignée de sel qu'il dépose sur la croupe du veau. Cette administration de sel est opérée pour assurer la tranquillité de la vache pendant la traite.

Le trayeur s'assoie sur sa selle unijambiste et commence la tirée. La traite, étant pratiquée par des spécialistes, se fait à fond et les vaches donnent d'autant mieux leur lait qu'elles sont tirées par le même employé. Jusqu'en août, on ne trait que trois trayons, le quatrième est laissé au veau qui attend avec impatience et non sans protestations l'heure de son repas. Chaque trayeur tire environ 20 vaches. La traite dure de une heure et demie à deux heures.

Cette opération terminée, les gerles sont fermées par un couvercle en bois appelé « pousté » bloqué à grands coups de maillets. Ces coups de maillets résonnent longuement dans la solitude et sont un moyen d'annoncer la fin de la traite aux vachers des montagnes voisines, car chaque équipe met un point d'honneur à effectuer la traite avec rapidité, signe d'habileté de la part des exécutants.

Les gerles, contenant environ 100 litres de lait, sont transportées au buron par une charrette à laquelle on attelle deux vaches dressées au joug «les dondes». Ce sont en général, deux bonnes laitières qui ont l'honneur de porter le lait au « buron » et qui bénéficient, parfois, après le transport, de quelques friandises, sel, pain, etc... Pendant ce temps le pâtre sépare les veaux de leurs mères et les deux troupeaux iront prendre séparément leur repas du matin. Dès l'arrivée du lait au buron, la deuxième opération importante de la journée commence, c'est la fabrication du fromage dit du Cantal ou « fourme ». Voici, dans ses grandes lignes, le procédé de fabrication de ce fromage.

Le lait est emprésuré à la température de 30° environ et au bout d'une heure il est caillé. Ce caillé est réduit en

petits grumeaux pour permettre l'expulsion du sérum qui surnage. On prélève ce sérum, qui sera donné aux porcs, on verse le caséum enveloppé d'une forte toile dans un pressoir à l'aide duquel, par pressions progressives, on termine l'expulsion du sérum encore retenu dans la masse du caséum. Cette masse caséineuse ainsi obtenue est appelée « tome », elle subit une maturation de 24 heures environ avant d'être broyée et salée au taux de 20 à 25 gr. de sel par kilo. Puis s'opère la mise dans des moules cylindriques de grandeur variable revêtus intérieurement d'une toile fine bien tendue pour éviter les plis. Ces moules sont mis sous presse pendant 40 heures à pression croissante. Le fromage est ensuite retiré du moule et transporté à la cave enveloppé dans sa toile. Il sera consommable après une maturation en cave d'au moins trois semaines à un mois. Ces « fourmes » ont un poids qui varie entre 30 à 45 kilos suivant l'importance de l'exploitation.

Si la fabrication du « Cantal » est théoriquement fort simple, elle s'avère, en pratique, très délicate et nécessite une longue expérience de la part du « vacher », car, la saison, la température, la qualité de l'herbage sont autant de facteurs qui en font varier la technique. En outre, l'affinage du fromage est très important et nécessite des caves qui doivent remplir des conditions de température et d'humidité qu'il est parfois difficile d'obtenir en plein été. Cet affinage a une durée variable de l'ordre de plusieurs semaines.

Ainsi, du mois de juin à fin septembre, les jours s'écoulent lentement, marqués par la traite bi-journalière et la fabrication des fromages.

Le retour à la ferme s'opère dans les mêmes conditions que le départ, il s'étage sur une période allant du 15 septembre au 10 octobre, suivant l'altitude de la « montagne ». A la ferme, le troupeau sera mis dans les regains pendant un mois environ avant de retrouver l'étable pour un long et rude hiver.

CHAPITRE V

LA TRANSHUMANCE, SES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

L'étude de l'acte de la transhumance étant terminée, nous nous attacherons, dans ce chapitre, à mettre en relief les avantages et les inconvénients qu'elle présente à un triple point de vue: Zootechnique, Hygiénique et Prophylaxie des maladies contagieuses.

a) Transhumance et zootechnie.

La transhumance telle qu'elle se pratique en Haute-Auvergne entrave-t-elle plus ou moins la pratique de la sélection raciale? En d'autres termes, est-elle une gêne sérieuse pour le fonctionnement du Herd-Book et du contrôle laitier ?

On a beaucoup reproché à la transhumance de nuire à la sélection en rendant pendant quatre mois une liberté presque complète aux animaux, temps pendant lequel la monte se fait en liberté et sans contrôle. Nous sommes

porté à croire que ce grief n'est pas des plus fondés et, tout du moins, n'est pas imputable à la transhumance.

Il faut remarquer d'abord qu'un gros pourcentage des vaches sont fécondées avant de partir pour la montagne par des taureaux issus le plus souvent de l'élevage lui-même et dont les origines sont parfaitement connues et contrôlées. La monte à la ferme se pratique dans les pâturages où les taureaux vivent continuellement avec les vaches sous la seule surveillance du berger.

Nous voyons donc par là que la monte en liberté n'est pas un inconvénient de la transhumance mais une coutume de nos éleveurs. En outre, cette monte pratiquée en semi-liberté présente des avantages certains. C'est, en effet, le mode le plus naturel de reproduction et qui assure le plus gros pourcentage de succès, ceci tenant sans doute à ce que la saillie s'opère toujours au moment précis où la vache a le maximum de chance d'être fécondée. Quelle qu'en soit la cause, il est à remarquer que le nombre de vaches non fécondées dans nos troupeaux est très bas, de l'ordre de 2 % environ.

Pour certains, cette vie en liberté ne permet pas de garder les taureaux plus de 2 ou 3 ans, car, avec l'âge, ils deviennent dangereux, ce qui impose la castration du sujet avant de connaître la valeur de ses produits.

En effet, si pour déterminer la valeur d'un géniteur on doit se rapporter aux performances de ses ancêtres, on doit aussi et surtout contrôler les performances de sa descendance qui donnent la valeur d'élevage exact d'un reproducteur.

Ici encore, la castration des taureaux à l'âge de trois ans environ est plutôt une coutume régionale qu'une conséquence de la transhumance, car rien n'empêcherait la saillie totale du troupeau avant le départ pour la montagne et l'on pourrait ainsi garder les taureaux à l'étable. En outre, il est permis de penser que la stabulation permanente à l'écart du troupeau contribue pour une bonne part à l'irascibilité des vieux taureaux.

En résumé, la monte en liberté et la réforme précoce des reproducteurs ne sont pas imposées par la transhumance mais sont des coutumes locales qui présentent leurs bons et mauvais côtés.

Le contrôle laitier à la montagne.

Le contrôle laitier qui est le meilleur mode de sélection de la vache laitière, se pratique aussi bien à la montagne qu'à la ferme. Il exige seulement le déplacement des contrôleurs, ce qui n'est pas un obstacle insurmontable. Il se fait une fois par mois comme à la ferme et dans les mêmes conditions.

La transhumance, grâce au caractère individuel qu'elle revêt en Haute-Auvergne, n'est pas une entrave sérieuse à l'application des différentes méthodes de sélection.

b) La transhumance et l'hygiène.

I. *Hygiène des animaux.*

Le mode de vie imposé par la transhumance place les animaux qui la pratiquent dans des conditions hygiéniques des plus favorables. La vie, pendant quatre mois au grand air, à la lumière, une nourriture saine, en général abondante et variée se conjuguent pour assurer le bon état du troupeau, qui contraste trop souvent avec les conditions défectueuses dans lesquelles les vacheries passent l'hiver. La transhumance agit comme une cure de désintoxication après la réclusion hivernale. Elle fortifie les organismes, les rend résistants, robustes, musclés, et préside ainsi au développement harmonieux de l'organisme animal. En outre, il n'est pas douteux que ce séjour en montagne explique, en partie, le très faible pourcentage d'animaux tuberculeux constaté chez nous. Ce pourcentage est si faible que dans nos campagnes on croit volontiers que la race de Salers est réfractaire à cette maladie. Mais si ces mêmes animaux sont exportés dans les départements voisins du Lot, Aveyron, Dordogne, Poitou, où ils vivent en stabulation, on constate qu'ils contractent la tuberculose aussi facilement que les autres races bovines.

Si pendant la belle saison les bovins vivent dans des conditions hygiéniques parfaites, ces dernières, surtout en fin d'estive, peuvent devenir franchement mauvaises, soit par un retour hâtif du froid, ou par une sécheresse prononcée qui rend l'herbage insuffisant pour nourrir le troupeau.

Pour « déprimer » le moins possible les pâturages de la ferme, on avance souvent le départ des vacheries, qui se trouvent parfois dans la neige, sans abri et sans nourriture. Souvent aussi, pour des raisons diverses, on retarde le retour à la ferme, ce qui peut engendrer les mêmes inconvénients. Les animaux maigrissent, leur poil s'allonge et la production laitière subit une chute importante.

II. *L'hygiène du lait et de ses dérivés.*

Les conditions d'obtention du lait et de ses dérivés sont fort améliorés par la transhumance.

Toutes les conditions d'une bonne traite sont naturellement réalisées. La vache se trouve, du fait de la vie en plein air, dans un état de propreté qu'il est très difficile de réaliser dans nos étables, surtout en raison de l'importance du troupeau. En effet, le lavage et le séchage du pis, par exemple, sont des soins hygiéniques facilement réalisables sur un petit groupe de laitières mais posent un gros problème de main-d'œuvre quand l'effectif s'élève à 50, 60 et 80 animaux.

D'autre part, la région, faisant peu de culture, récolte une quantité insuffisante de paille pour faire litière au cheptel très important qui la peuple.

C'est pour cela que malgré un nettoyage bijournalier des étables, les animaux se trouvent dans un état de propreté douteuse et la récolte du lait ne se fait pas dans de bonnes conditions.

Par contre, en montagne, la vache est toujours propre, d'autre part la coutume de laisser commencer la traite par

le veau assure un nettoyage non négligeable des trayons. La traite se faisant dehors, le lait n'est pas souillé par les poussières du plafond tombant dans le seau et par l'air malsain des étables. On place simplement un filtre sur les « gerles » pour retenir les quelques poils qui ont pu souiller le lait. De plus, les vachers, à la « montagne », s'occupent uniquement de la récolte du lait et de la fabrication du fromage, ce qui leur permet d'apporter des soins tout particuliers à ces opérations.

La traite est toujours complète car, si d'aventure, le trayeur fort expérimenté du fait de sa spécialisation, n'a pas trait à fond, le veau ne manque pas de terminer son œuvre.

Nous avons ainsi résumés toutes les conditions d'une bonne traite, c'est-à-dire : traire à fond sur un animal propre, dans une atmosphère saine et avec un matériel propre.

Le lait qui arrive au buron où il sera traité est donc sain, riche en matière grasse, et obtenu à partir d'herbages contenant des plantes aromatiques (gentiane, réglisse) qui donneront au fromage une saveur particulière fort recherchée.

Le vacher, pour fabriquer le fromage, possède donc une matière première de qualité supérieure à celle dont il dispose à la ferme. De plus, il fait son travail dans des conditions atmosphériques très favorables dues à l'altitude. Nous avons déjà vu que pour fabriquer la « fourme » et, pour l'affiner, la température ambiante doit être comprise entre 8 et 19°, sinon l'on obtient des fromages dits « beurrés » forts dépréciés. Ces conditions de température sont presque toujours réalisées par le

buron et sa cave qui ont peu de communications avec l'extérieur et qui sont, en général, protégés du soleil par des arbres. La qualité supérieure des fromages de « montagne » n'est pas discutable et prime dans le commerce.

Si l'on se trouve dans des conditions très favorables pour traiter le lait, le bâtiment où il est fabriqué laisse malheureusement trop souvent à désirer. Le buron est trop rudimentaire. La seule pièce où l'on fabrique la « fourme » sert aussi de cuisine, de salle à manger et de salle commune aux employés, il en résulte une difficulté dans le travail et un désordre inévitable.

C'est pour inciter les propriétaires et les fermiers à améliorer leurs bâtiments que les services agricoles ont institué les concours de burons. Cette initiative heureuse ne semble pas avoir le succès qu'elle mérite si l'on en juge par les statistiques suivantes qui prouvent une diminution progressive du nombre des participants.

En 1945 : 62 - 1946 : 26 - 1947 : 23 - 1948 : 18.

Il est regrettable que les intéressés ne prennent pas en considération cette innovation tentée par les services publics car ils en seraient les premiers bénéficiaires par l'obtention d'une production fromagère de qualité supérieure et aussi en assurant au personnel un confort qui lui fait trop souvent défaut.

c.) *La transhumance et la prophylaxie des maladies contagieuses.*

Le déplacement des populations soit humaines, soit animales étant essentiellement favorable à la propagation des maladies contagieuses, il est certain que la transhu-

mance offre, à ce point de vue, d'assez graves inconvénients.

Tous les ans, avant le départ des troupeaux, l'on pratique la vaccination contre le charbon symptomatique et la Bactéridie charbonneuse, mais le danger le plus grave est la fièvre aphteuse qui fait des apparitions périodiques et meurtrières dans nos régions. Aussi, lors d'épidémie, de nombreuses mesures prophylactiques sont prises pour éviter la dissémination de ce fléau. Voici, pour exemple, un arrêté pris par la Préfecture du Cantal émanant de la Direction des Services Vétérinaires concernant le retour des troupeaux transhumants du Cantal en 1947 :

Le Préfet du Cantal,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 juillet 1881;

Vu la loi du 21 juin 1898;

Vu le décret du 6 octobre 1904;

Vu la loi du 5 avril 1889, article 99 et 99;

Vu les circulaires ministérielles du 17 mars 1889 et 7 mai 1900;

Considérant que la Fièvre Aphteuse vient de sévir ou sévit dans les régions servant de pâturages d'été aux troupeaux du département du Cantal;

Considérant que la saison exige la descente de ces troupeaux;

Vu les propositions du Directeur des Services Vétérinaires,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Les troupeaux d'animaux d'espèce bovine, ovine, caprine ou porcine ayant estivé dans les pacages non déclarés infectés pourront quitter ces dits pacages avec un laisser-passer du Maire constatant que les animaux proviennent d'un lieu non contaminé.

ART. 2. — Les troupeaux d'animaux d'espèce bovine, ovine, caprine ou porcine ayant estivé dans des pacages déclarés infectés de fièvre aphteuse ne pourront quitter les dits pacages qu'après l'autorisation préalablement obtenue du Préfet.

A cet effet, le propriétaire des troupeaux ou son représentant adressera au Préfet, sous le timbre de la Direction des Services Vétérinaires, 5 jours au moins avant le départ, une demande faisant connaître avec les noms, prénoms et domicile du propriétaire, les communes de départ et de destination des troupeaux, l'itinéraire à suivre, les gîtes d'étape, le mode de transport ou de conduite, la date de départ.

Cette demande devra être obligatoirement accompagnée d'un certificat délivré par un Vétérinaire-Sanitaire indiquant le nombre par espèce d'animaux composant le troupeau, leur *état sanitaire;* ce certificat devra être daté et signé, et établi au plus tard dans les 48 heures précédant la demande de départ.

ART. 3. — A l'arrivée à destination, les animaux sont placés en surveillance et sont l'objet de mesures prévues par la loi du 21 juin 1898. Le transport des malades ne pourra être pratiqué qu'en voiture ou par voie ferrée.

L'autorisation prévue à l'article 2 sera retournée sans délai par les soins du propriétaire à la Préfecture d'Aurillac avec un certificat du Maire, faisant connaître, d'après les déclarations du propriétaire l'état sanitaire des animaux et attestant que ceux-ci sont l'objet des mesures prévues au § 1er du présent article.

Art. 4. — Le conducteur du troupeau transhumant devra présenter à toute réquisition l'autorisation prescrite par l'article 2 du présent arrêté, faute par ce conducteur de présenter la dite autorisation, ou si les délais de transport prévus sont expirés, il est dressé procès-verbal, le troupeau est séquestré sur place par ordre du Maire de la commune sur le territoire de laquelle a été commise l'infraction. Ce troupeau est soumis aux frais du propriétaire, à la visite d'un Vétérinaire-Sanitaire spécialement requis à cet effet.

Si, à la suite de cette visite, les animaux sont reconnus indemnes de toute maladie contagieuse, le Vétérinaire-Sanitaire délivre des laissez-passer dont un duplicata est adressé d'urgence au Préfet et le Maire autorise le départ du troupeau. En cas de constatation de fièvre aphteuse, il est procédé conformément aux prescriptions de l'article 5 du présent arrêté.

Art. 5. — Les troupeaux qui, en cours de route, sont reconnus atteints de fièvre aphteuse sont séquestrés sur place par ordre du Maire de la commune, et soumis aux mesures prescrites par les lois et règlements sur la police sanitaire des animaux.

Art. 6. — La désinfection des camions et de tous les véhicules de transport sera pratiquée immédiatement par les soins des propriétaires, et en exécution des dispositions

de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 1932. La désinfection des wagons sera pratiquée à la diligence de la S. N. C. F. et en conformité des dispositions de l'arrêté interministériel du 26 mai 1903.

Art. 7. — Messieurs le Secrétaire général, les Sous-Préfets, le Commandant de Gendarmerie, le Directeur des Services Vétérinaires, les Maires et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera immédiatement applicable.

Fait à Aurillac, le 17 septembre 1947.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général Délégué.

Si elles sont parfois très gênantes pour le propriétaire de troupeaux, ces mesures de police sanitaire se justifient pleinement par la gravité de la maladie qu'elles cherchent à combattre, et aussi par la lourde responsabilité morale et matérielle qu'assure le propriétaire qui ne les observe pas.

CHAPITRE VI

CONSIDÉRATION ÉCONOMIQUE SUR LA TRANSHUMANCE

IMPORTANCE NUMÉRIQUE DE LA TRANSHUMANCE

La transhumance en Haute-Auvergne se pratique sur une grande échelle. Dans le Cantal, il existe environ un millier de burons autour desquels estivent plus de quarante mille vaches laitières qui produisent, du 25 mai au 10 octobre, une moyenne globale de quatre mille tonnes de « fourme ». De plus, il faut ajouter aux vaches laitières les élèves (bourettes et doublonnes et les veaux de l'année).

La transhumance, telle qu'elle se pratique en Haute-Auvergne, se justifie-t-elle économiquement ?

Le système de transhumance permet d'utiliser au maximum les pâturages de montagne qui ne permettent guère l'installation d'exploitations fixes. Il en résulte une

augmentation du cheptel bovin des fermes du bas pays de l'ordre de 50 %. Cette augmentation de cheptel se traduit par une productivité accrue sans une augmentation proportionnelle des frais d'où un profit certain. De plus, de nombreux fermiers, grâce à la transhumance, peuvent entretenir à la ferme un excédent de cheptel qui lui appartient en propre et qui est pour eux un placement d'argent sûr et fructueux.

Une étude récente (1948) de la rentabilité réelle de la transhumance en Auvergne a fourni, pour une ferme de 79 hectares et de 40 vaches laitières située à Arpajon, près d'Aurillac, un excédent de bénéfice net de 600.000 francs en faveur de la pratique du système. Cette dernière permet d'ailleurs à la même ferme, dotée d'une montagne de 100 hectares, à Allanche (Cantal), d'entretenir 60 laitières. Il est à remarquer que toutes les fermes qui pratiquent la transhumance ne connaissent pas la double condition favorable de la riche plaine d'Arpajon et de montagnes « tendres » d'Allanche. Il n'en reste pas moins que son intérêt économique est certain et prouvé par l'extension que prend la transhumance dans la partie sud du Puy-de-Dôme.

Si le mode traditionnel de transhumance se révèle encore de nos jours fort rentable, il n'est naturellement pas parfait, parmi les nombreux griefs qu'on peut lui faire, voici les principaux :

a) Les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre dues aux conditions de vie matérielle sommaires qui sont faites aux vachers-fromagers et à leurs aides, obligés de séjourner quatre mois de l'année en pleine montagne dans des logements qui laissent beaucoup à désirer.

b) Le prix onéreux du kilo de fromage, les frais généraux ne se répartissant que sur un faible litrage pour chaque fabrication.

c) Le coût très élevé de la main-d'œuvre qu'exige de hauts salaires en compensation des rigueurs de son séjour en montagne.

d) Chaque exploitation individuelle a, en outre, la lourde charge du ravitaillement de sa « montagne » de l'entretien de son matériel et du transport des animaux.

e) La location des « montagnes » est de nos jours très coûteuse car les éleveurs voulant entretenir un cheptel nombreux considérant à juste titre qu'il représente une valeur or, louent ces pâturages des prix hors de proportion avec ceux d'il y a dix ans.

Pour remédier à ces inconvénients, deux solutions se présentent :

a) L'abandon pur et simple de la production laitière et son remplacement par l'entretien d'un bétail auquel il ne sera demandé que de gagner du poids. C'est le régime des montagnes à « graisse ».

Cette formule présente un avantage patent énorme : celui d'être beaucoup moins exigeant en quantité comme en qualité, sur le chapitre de la main-d'œuvre. C'est tout de même là une solution paresseuse puisque, basé sur la loi du moindre effort, elle accepte d'emblée une chute de revenu brut.

Cette solution ne semble acceptable que pour les montagnes de qualité secondaire.

L'aménagement de l'exploitation laitière par la Coopérative d'estive :

Nous avons vu que la transhumance n'est possible qu'à partir d'un troupeau assez important. Cet avantage du nombre peut être largement exploité par le système de coopérative d'estive qui réduirait considérablement les frais généraux des participants. Ce projet a retenu l'attention du XVI[e] Congrès Agricole Régional.

Le projet présenté par le Service du Génie Rural envisage d'importants travaux d'équipement, il comprend :

1° Aménagement d'un chemin d'accès desservant la laiterie, les logements du personnel, les porcheries et les « védelas ». Ce chemin doit être carrossable pour une « Jeep » et sa remorque ;

2° Electrification de la laiterie et du logement des ouvriers ;

3° Construction d'une laiterie, agrandissement de la cave, renforcement du matériel. La Coopérative s'outillera pour procéder à l'affinage complet des fabrications de mai, juin et juillet ;

4° Adduction d'eau pour la laiterie et le logement des domestiques ;

5° On peut concevoir un chariot de traite mécanique pour chaque montagne ou bien un poste unique et fixe de traite à proximité de la laiterie où toutes les vaches se rassembleront matin et soir ;

6° Logement des ouvriers au-dessus des « védelas » ou de la laiterie. Au rez-de-chaussée, cuisine et salle commune avec poste de T. S. F. et douches.

L'exemple qui servira de test expérimental comprendra 4 montagnes et groupera le lait de 220 vaches.

Il s'agit donc d'une laiterie équipée pour transformer journellement 2.000 litres de lait de mai à octobre.

Il suffira d'un vacher assisté de quatre aides vachers et d'un nombre réduit de petits bergers pour assurer la fabrication du fromage, la traite mécanique et la garde des troupeaux.

L'économie des salaires des trois vachers-fromagers et peut-être d'un ou deux petits bergers devenus inutiles couvriront largement le montant des annuités à verser au Crédit Agricole.

Pour que cette compression du personnel n'apporte aucune gêne sérieuse au fonctionnement de l'exploitation, le lait sera livré à une laiterie industrielle ou Coopérative, avant la montée du troupeau comme après la descente de montagne.

De toute évidence, le succès requiert la réunion d'un certain nombre de conditions préalables favorables :

a) Association librement consentie des propriétaires des montagnes voisines pour participer ensemble à la création d'un groupement à forme coopérative, après accord avec les fermiers intéressés au fonctionnement de cette entreprise.

b) Possibilité pour cette association de bénéficier d'un prêt spécial du Crédit Agricole à très faible intérêt.

c) La rentabilité de cette coopérative d'estive dépend de la valeur naturelle des pâturages et de leur facilité d'aménagement et d'exploitation.

A notre avis, l'obstacle le plus important à la réalisation de ces coopératives d'estive est l'esprit foncièrement individualiste de nos paysans d'Auvergne et nous pensons qu'il faudra des nécessités économiques impérieuses pour qu'ils adoptent ce mode entièrement nouveau d'exploitation des « montagnes ».

Il est fort possible et même probable que les coopératives d'estive soient le mode de transhumance de l'avenir, mais la transhumance individuelle étant de nos jours encore fort rentable, n'est pas encore prête de s'éteindre.

CONCLUSION

L'étude géographique et géologique de la Haute-Auvergne nous a démontré la nécessité de la transhumance des bovidés pour l'utilisation maximum des ressources naturelles de la région.

L'étude de la transhumance nous a permis de dégager les avantages et les inconvénients qu'elle présente à divers points de vue : zootechnie, hygiène, prophylaxie des maladies contagieuses.

Nous avons terminé notre exposé par un chapitre consacré à la rentabilité de la transhumance et par l'aspect coopératif qu'on cherche à lui donner pour augmenter cette rentabilité.

De cet exposé, il ressort que la transhumance qui se pratique en Haute-Auvergne depuis des siècles, se justifie encore de nos jours à la fois sur le plan humain et sur le plan technique et qu'elle n'a rien perdu de sa vitalité; tout au contraire puisqu'elle se généralise de plus en plus et qu'elle déborde même en Basse-Auvergne aux dépens des exploitations fixes qui, dans ces régions, se transforment peu à peu en « montagnes ».

Vu : *Le Directeur*

de l'École Vétérinaire, rapporteur,

P. Pons.

Vu : *Le Président de la Thèse,*

Sendrail.

Vu : *Le Doyen,*

Pour le Doyen,

L'Assesseur,

Sorel.

Vu et permis d'imprimer.

Toulouse, le 30 avril 1952.

Le Recteur,

Président du Conseil de l'Université,

Dottin.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRIEU (G.). — La production fromagère dans le département du Cantal, *Thèse Doctorat Vétérinaire*, Lyon, 1939.

ARCHER (E.). — La race bovine de Salers, Aurillac, 1934.

BASSÈRE (M.). — Le Cantal, Aurillac, 1928.

BELAUBRE (G.). — La race bovine de Salers dans les montagnes du Cantal, *Thèse Doctorat Vétérinaire*, Lyon, 1933.

BOULE (M.). — Le Massif Central de la France, Paris, 1896.

BOULE (M.) et FARGES (L.). — Le Cantal, Paris, 1900.

BRUNON (H.). — La race de Salers.

CHARET (J.), MARUEJOULS (M.) et PARISOT (Ch.). — L'économie laitière et les techniques fromagères du Cantal.

CORNEVIN. — Traité de zootechnie spéciale, 1855-1898.

DECHAMBRE (P.). — Traite de zootechnie. Les bovins, Paris, 1913.

DUCLAUX (P.). — Dans les montagnes du Cantal. Les raisons d'une crise agricole, *Annales Historiques*, Economiques et Sociales, 1933.

FARGES (L.). — La Haute-Auvergne, Aurillac, 1928.

FAURE (L.). — De la race de Salers, *Thèse Doctorat Vétérinaire*, Toulouse, 1874.

GRONIER. — Recherches sur le bétail de la Haute-Auvergne, 1898.

LINON (G.). — La race bovine de Salers dans le Cantal. *Revue de Médecine Vétérinaire*, 1934.

LEGRAND-D'AUSSY. — Voyage en Auvergne, 1788.

MARCHAND. — Le pâturage dans les Alpes.

MAGNE (Jh.). — Les races bovines, leur amélioration.

MATHIEU (G.). — L'industrie laitière dans le Cantal.

PONS (P.). — Cours de zootechnie, Toulouse.

SANSON. — Traité de zootechnie, 1901.

SANSON (A.). — Les montagnes en Auvergne. *Recueil de Médecine Vétérinaire*, 1869.

TYSSET. — Contribution à l'étude de la race de Salers et son amélioration, *Thèse Doctorat Vétérinaire*, Toulouse, 1935.

VIALARD. — Aperçu de la race bovine de Salers, 1906.

YVART. — Voyage en Auvergne, 1902.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. 9

PREMIÈRE PARTIE :

Généralités sur la Transhumance. 11

Historique. Répartition géographique. 13

DEUXIÈME PARTIE :

La Transhumance en Haute-Auvergne. 17

Géographie de la Haute-Auvergne : relief, sol, hydrographie, climat. 17

Lieux de Transhumance. Régions qui transhument. 25

La race bovine de Salers. 31

L'acte de Transhumance. 35

La Transhumance : ses avantages et inconvénients. 47

Considération économique sur la Transhumance. 59

CONCLUSION. 65

BIBLIOGRAPHIE. 67